



auxiliaire de justice (MP)

Par **padbol**, le **07/11/2019** à **22:09**

Bonjour rrrn rrrn rrrnune mandataire judiciaire MP elle a sa mission - elle ne peut aucunement remplacer l'instinct maternel - parent ect - impossible a mes yeux de la rencontrer et de blabater sur des futilités si ce n'est qu'elle a le pactole de ma vie rrrnfaut il se batailler pour retrouver tous ses droits ?

Par **amajuris**, le **08/11/2019** à **09:52**

bonjour,rrrnsi vous voulez une réponse, il faudrait être plus précis.rrrnquels droits voulez-vous retrouver ?rrrnsi j'en crois vos 152 précédents messages, vous êtes placée sous tutelle.rrrn selon le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>rrrnl*La mesure peut prendre fin notamment :*rrrnrn*à tout moment si le juge décide qu'elle n'est plus nécessaire, à la demande du majeur ou de toute personne habilitée (par exemple, un parent, un [allié](#) etc.) ;*rrrnpour mettre fin à votre tutelle, vous devez saisir le juge des tutelles.rrrnsalutations